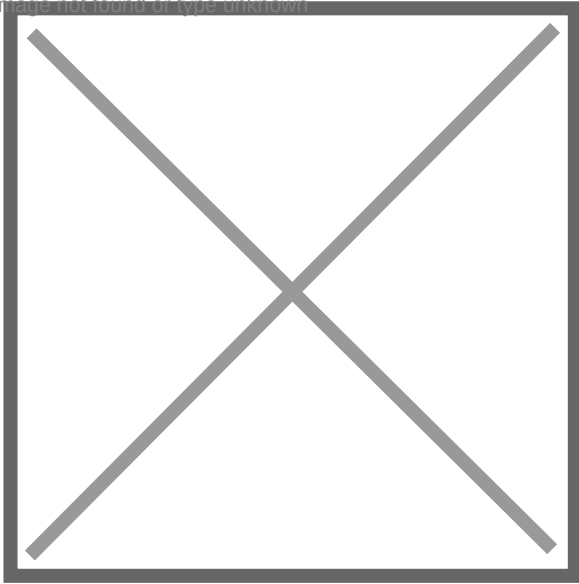


Image not found or type unknown



Doit on payer des charges 1 an apres avoir demenager?

Par **matheojess_old**, le **04/09/2007** à **13:54**

j'ai demenager fin aout 2006 , nous avons signé la fin de bail et l'etat des lieu .mon anecin proprietaire ma rendu les cautions et hier j'ai reçu la visite d'un huissier envoyer par mon ancien prop^rietaire qui veu que je lui paie des charge pour la perides du 1er janvier 2006 au 31 aout 2006.il dit qui ma envoyer le decompote des charge en jui 2007 ainsi que 2 autre courrier que je n'ai pas reçu .Que doi je faire? ece que je dois payer? .